

COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 29 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, et le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire.

Étaient présents : Messieurs Monsieur LEPELTIER Gilles, COUSTHAM Thierry, CROTTÉ Jean-Pierre, DELAHAIE Didier, HAUTIN Johanny, et Mesdames DESPORTES Sandrine, HUITEL Christine, LAWRIE Stéphanie et MÉTAIS Christelle.

Absents excusés : Me LEFÈVRE Corinne, M SALGADO Francis

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 9

Date de la convocation : 21/03/2018

Date d'affichage : 21/03/2018

L'ordre du jour :

- Vote des taux des taxes directes locales 2018
- Approbation du compte de gestion de trésorier 2017 (Commune et Eau/Assainissement)
- Vote du Compte Administratif 2017 (Commune et Eau/Assainissement)
- Affectation des résultats
- Vote des Budgets Primitifs 2018 (Commune et Eau/Assainissement)
- Point sur les travaux et projets
- Demande de subventions
- Questions diverses

Mme Stéphanie LAWRIE a été nommée secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte rendu du 08 février 2018 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

7.2 01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Après en avoir délibéré, le conseil fixe pour 2017, le taux des taxes directes, TH, TFB et TFNB comme suit :

Ces taux peuvent se résumer ainsi :

•	Taxe d'Habitation :	10.98%	Produit attendu :	57 019 €
•	Taxe Foncière Bâti :	13.35 %	Produit attendu :	43 227 €
•	Taxe Foncière Non Bâti :	48.10 %	Produit attendu :	20 924 €

Produit total attendu : 121 170 €

7.1 01 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de la commune, présenté par le Trésorier de Sully sur Loire, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7.1 02 VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE 2017

Monsieur le Maire présente et commente les Compte Administratif 2017 pour la Commune, puis se retire. Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif de la Commune qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

• **COMMUNE :**

Fonctionnement :	Excédent : 76 335.99 €
Investissement :	Excédent : 65 520. 85€

7.1 03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 en 2018 : BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2016 de la commune présentant un **excédent de fonctionnement de 76335.99€** et un **excédent d'investissement de 65520.85€**, le conseil décide d'affecter la somme de

65520.85€ au compte **001** et la somme de **76335.99€** au compte **002** "Résultat de fonctionnement reporté" du Budget Primitif 2018.

7.1.04 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2018** de la **Commune**. Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité ce budget qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **438 051.00 €**
- Investissement dépenses et recettes : **209 446.00 €**
-

7.1.05 delib vote compte gestion eau et assainissement

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement, présenté par le Trésorier de Sully sur Loire, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7.1.06 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE 2017

Monsieur le Maire présente et commente le Compte Administratif 2017 pour le service Eau et Assainissement, puis se retire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif du service eau et assainissement qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- **Service EAU et ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement : **Déficit: 1 462.49 €**
Investissement : **Excédent : 54 503.60 €**

7.1.07 Délib Affectation résultats 2017 en 2018 eau et assainissement

Le compte administratif 2017 de l'eau et assainissement présentant un déficit de fonctionnement de **1462.49€** et un excédent d'investissement de **54 503.60 €**, le conseil décide d'affecter la somme de **1462.49 €** au compte **002** « Résultat de fonctionnement reporté » et la somme de **54 503.60 €** au compte 001 Excédent d'investissement reporté du Budget Primitif 2018.

7.1.08 BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2018 Eau et Assainissement**. Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité ce budget qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **63 684.00 €**
- Investissement dépenses et recettes : **231 965.00€**

7.5.02 TRAVAUX AU GITE RURAL

- Monsieur expose au conseil qu'il convient de réaliser des travaux au gîte rural afin de conserver le classement actuel et de s'assurer de bonnes conditions de location. Il convient notamment de revoir la cuisine aménagée, de transformer en douche à l'italienne la salle de bains et de créer une deuxième chambre dans la grande pièce actuelle et de remplacer la literie actuelle par des literies de 90 cm. Le montant des travaux s'élève à 20372.46 € TTC.

- Le conseil après en avoir délibéré accepte le montant des devis prévus, décide d'inscrire les fonds nécessaires au Budget primitif 2018. Il sollicite auprès de la région dans le cadre des aides Cap hébergement une subvention au meilleur taux dans la limite de 20000€ sur la base du montant TTC, sachant que la commune ne pourra récupérer la TVA sur ces travaux.

- Le conseil charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire, et l'autorise à signer les pièces et toute chose permettant la réalisation de cette opération.

8.9 01 FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES 2018 "MÉLODIES BLUES"

Monsieur le Maire informe le Conseil que des animations seront proposées par MÉLODIES BLUES au cours de la journée du 27 mai 2018 lors de la fête des Beignets. Après avoir délibéré et accepté les conditions, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec MÉLODIES BLUES ainsi qu'à solliciter une subvention dans le cadre "Fonds d'Accompagnement Culturel aux

Communes" auprès du Conseil Général, sur la base 1 300 € représentant le montant TTC de cette animation.

8.12.01 ETUDE PATRIMONIALE RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une étude patrimoniale du réseau d'eau potable.

Après consultation des entreprises et analyse des offres présentées l'offre la mieux-disante se révèle être celle de la société UP, pour un montant de 47 407 € H.T..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le choix de la société UP pour réaliser la prestation, pour un montant de marché de 47 407 € H.T. ;
- AUTORISE le Maire à signer le marché en faveur de la société UP, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

Prochain Conseil :

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 31 mai 2018 à 20 h00

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

LEPELTIER Gilles

HAUTIN Johnny

LAWRIE Stéphanie

COUSTHAM Thierry

CROTTÉ Jean-Pierre

DELAHAIE Didier

DESSPORTES Sandrine

HUITEL Christine

MÉTAIS Christelle